



VIE DE L'ASSOCIATION

COTISATION 2023 : La cotisation pour l'année **2023** est à régler au plus tard le **31/12/2022**. Son montant reste inchangé : **20€**. Etablir un chèque à l'ordre de Marche et Découvertes et le remettre à un animateur lors d'une marche ou bien l'adresser à Alain Prévost 4 rue de Rambaud 33850 Léognan.

PS : merci d'établir un chèque uniquement pour le paiement de la cotisation et ne pas y associer le règlement d'un repas, d'une commande ou d'une sortie éventuelle de l'association.

Samedi 14 janvier : Assemblée Générale de notre association à **15h** aux Halles de Gascogne, émargement à partir de **14h15**, suivie de la galette des rois et du verre de l'amitié.

20h30 : « soirée d'automne » repas dansant animé par l'orchestre CEZANELA.

MENU :

- Cocktail (punch ou pétillant à la crème de pêche, jus d'orange) accompagné de toasts froids et chauds,

- Emincés de charcuterie : saucisson sec truffé, chorizo ibérique, coppa,

Ateliers gourmands :

- Médocain : découpe de jambon cru, rillettes d'oie, pains spéciaux,

- Saumon : découpe de saumon aux 5 baies,

- Ballotine de volaille farce poire, pain d'épice « sauce épices douces », 2 accompagnements.

- Assiette de 2 fromages, mâche,

- Soufflé au grand marnier,

- Vins et café.

Venez nombreux fêter cette nouvelle année dans la joie et la bonne humeur. Coût de la soirée **23€/personne** (participation de l'association), même tarif pour les conjoints non adhérents ; réservation avant le **5 janvier** dernier délai ; chèque à l'ordre de Marche et découvertes adressé à Alain Prévost 4 rue de Rambaud 33850 LEOGNAN – tél. 0556640499 / 0681520295.

Une tombola sera organisée avec de nombreux lots.

Association Marche et Découvertes

**Maison des associations
Place Joane
33850 LEOGNAN**

**Responsable:
M. Alain PREVOST
05 56 64 04 99**

Léognan, le 11 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invité à participer à notre assemblée générale qui aura lieu le **samedi 14 janvier 2023 à 15h** aux halles de Gascogne de Léognan, émargement à partir de **14h15**.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral, rapport d'activités et compte-rendu financier de l'année 2022,
- Proposition et vote du budget prévisionnel 2023,
- Proposition d'activités 2023/2024,
- Questions diverses,
- Vote : 3 places vacantes au sein du Conseil d'Administration : Daniel Bernège, Anny Dubois et Michel Touzan.

Si vous ne pouvez être présent(e), nous vous serions reconnaissants de bien vouloir donner votre délégation de pouvoir à un(e) autre adhérent(e) de Marche et Découvertes à jour dans sa cotisation.

Trois places sont vacantes au sein du Conseil d'Administration, si vous souhaitez en faire partie, nous vous prions de bien vouloir vous faire connaître avant le **4 janvier 2023** en nous retournant le coupon ci-joint dûment complété.

Le pot de l'amitié et la galette des rois clôtureront cette réunion et seront suivis à **20h30** du traditionnel repas annuel.

Bien amicalement.

Le Président,

Alain PREVOST

A RETOURNER AVANT LE 4 janvier 2023

acte de candidature	délégation de pouvoir
<p>Je soussigné (e) (nom et prénom) :</p> <p>fait acte de candidature pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale de Marche et découvertes du samedi 14 janvier 2023</p> <p>A Léognan, le</p> <p>Signature :</p>	<p>Je soussigné (e) (nom et prénom) :</p> <p>donne pouvoir à (nom et prénom) :</p> <p>pour tout vote pouvant intervenir au cours de l'assemblée générale de Marche et découvertes du samedi 14 janvier 2023</p> <p>A Léognan, le</p> <p>Signature :</p>

PS : Vous ne pourrez pas détenir plus de deux procurations

A RETOURNER AVANT LE 4 janvier 2023

acte de candidature	délégation de pouvoir
<p>Je soussigné (e) (nom et prénom) :</p> <p>fait acte de candidature pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale de Marche et découvertes du samedi 14 janvier 2023</p> <p>A Léognan, le</p> <p>Signature :</p>	<p>Je soussigné (e) (nom et prénom) :</p> <p>donne pouvoir à (nom et prénom) :</p> <p>pour tout vote pouvant intervenir au cours de l'assemblée générale de Marche et découvertes du samedi 14 janvier 2023</p> <p>Léognan, le</p> <p>Signature :</p>

PS : Vous ne pourrez pas détenir plus de deux procurations